



GITES DE FRANCE

CONTRAT DE LOCATION DE GITE RURAL - LOCATION DIRECTE -

Cachet de l'Antenne Départementale

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 8 - état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire au moment de l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige.

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires.

Article 9 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée au gîte, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au contrat est versé au propriétaire.

Gîte n° agréé par l'Antenne Départementale
situé sur la commune de

Niveau de confort : épi(s)

Animaux acceptés : lesquels

Animaux refusés :

Capacité : personnes

Chèques-vacances acceptés : OUI NON

La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Dates du séjour du : à partir de 16 h au à 10 h

Prix du séjour :

Ce prix s'entend :

- toutes charges comprises
- certaines charges comprises (forfait minimum inclus) : se reporter à la fiche descriptive.
- taxe de séjour en sus OUI NON

(Les modalités de calcul des charges et taxes facturées en sus sont précisées dans la fiche descriptive jointe)

Dépôt de garantie ou caution :

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le

- Un exemplaire du présent contrat et signé (le second exemplaire est à conserver par le locataire)
 - Un acompte de (représentant 25 % du prix total de la location) à régler par chèque bancaire ou postal établi à notre ordre. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.
- Le solde d'un montant de est à nous régler à l'arrivée dans le gîte.

Remarques particulières :

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant au verso du présent document.

A le
(Signature du propriétaire)

Article 1 : Ce contrat de location saisonnière est conclu entre :

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Commune

Article 2 - durée du séjour : Le locataire s'engage à occuper le gîte pendant la durée déterminée au contrat.

Tél. domicile :

Tél. travail :

Composition de la famille

personnes dont adultes

enfants de 2 à 14 ans

enfants de moins de 2 ans

Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité.

Article 4 - annulation par le locataire : Le locataire doit être notifié par lettre recommandée ou télécopie au moins 30 jours avant la date prévue de son départ.

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Commune

Tél. domicile :

Tél. travail :

A le
(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")